

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions	548

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** l'annexe I du règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le règlement n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement n° 1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** le règlement n° 717/2014 de la Commission Européenne du 27 juin 2014 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2,
- VU** le régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, et notamment son l'annexe V,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-1, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L214-2,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et notamment son article 19,

- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 5 février 2007 approuvant la convention constitutive du GIP Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSH Ange Guépin) à Nantes
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant la stratégie régionale de la Culture Scientifique Technique et Industrielle,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention régional pour le soutien aux acteurs et aux actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI),
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021, notamment son programme 548 « Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

Objectif 7 : Promouvoir le développement de collaborations public-privé

Dispositif de chaire régionale d'application- Proposition de règlement d'intervention pour 2021

APPROUVE

le règlement d'intervention du dispositif de chaire régionale d'application présenté en annexe 1.

Dispositif Exp'R- Proposition du règlement d'intervention pour 2021

APPROUVE

le règlement d'intervention du dispositif Exp'R au titre de 2021, présenté en annexe 2.

Objectif 8 : Faire de la région Pays de la Loire un territoire d'expérimentation pour relever les défis sociétaux

Liquidation du GIP Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Ange Guépin - Nantes

ATTRIBUE

une contribution forfaitaire d'un montant de 71 435,90 € en faveur du GIP Maison des Sciences de l'Homme à Nantes pour l'apurement de ses dettes,

AUTORISE

la prise en compte de la condition particulière de versement suivante : versement en une seule fois au regard de l'appel de fonds présenté par le liquidateur du GIP,

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

Actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Acquisition d'équipements - Musée du Sable

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 8 000 €, sur un montant subventionnable de 20 000 € TTC, en faveur du Musée du Sable pour l'acquisition d'équipements,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2021.

Semaine de culture scientifique 2021 - Le Mans Université

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de fonctionnement de 3 000 € en faveur de Le Mans Université pour l'organisation de la Semaine de culture scientifique 2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

Actions 2021 « Objectif sciences » et « Trophées de la robotique à Angers » - Planète Sciences Sarthe

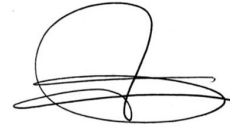
ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de fonctionnement de 2 500 € en faveur de Planète Sciences Sarthe pour les actions 2021 « Objectif Sciences » et « Trophées de la Robotique à Angers »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs